La banque en clair
COMPRENDRE • AGIR • PROGRESSER

Fiche récap · août 2026

Le PEL et le CEL (épargne logement)

Deux produits pensés pour préparer un achat immobilier. Utiles hier pour leur prêt à taux avantageux, moins évidents aujourd'hui. En 5 minutes, ce qu'ils valent vraiment.

L'ESSENTIEL EN TROIS POINTS

01

Le **PEL** : épargne bloquée à taux fixe (**2 %** pour un PEL ouvert en 2026), plafond **61 200 €**.

02

Le **CEL** : plus souple, disponible, taux plus bas (**1,25 %**), plafond **15 300 €**.

03

Tous deux donnent des **intérêts imposés** (environ 30 %, les prélèvements sociaux restant à 17,2 %) et un droit à un prêt épargne logement.

CAS PRATIQUE

Un PEL 2026 à 2 % brut

Taux brut	**2 %**
Après prélèvement forfaitaire (~30 %)	**≈ 1,4 % net**
À comparer au LEP (si éligible)	**2,5 % net, sans impôt**

LE PIÈGE À ÉVITER

Ouvrir un PEL en pensant « c'est le meilleur placement ». Pour un PEL récent, le rendement net est modeste et l'argent est peu disponible. Vérifiez qu'il correspond vraiment à un **projet immobilier** avant de bloquer.

À RETENIR

- **PEL** : taux fixe (2 % en 2026), bloqué, plafond 61 200 € ; **CEL** : souple, 1,25 %, plafond 15 300 €.
- Intérêts **imposés (~30 %)**, et droit à un **prêt épargne logement**.
- Surtout utiles si vous avez un **vrai projet immobilier** ; sinon, un livret réglementé fait souvent mieux.

Mis à jour en août 2026 · Sources : service-public.fr, Banque de France. Information générale, sans valeur de conseil.